

## Décision du maire n° 2024 – 006

### Réalisation de travaux pour le local associatif

**La Maire de la commune de St Georges les Bains,**

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2020-012 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

Vu le devis de l'entreprise EC2T relatif aux travaux d'électricité dans le cadre des travaux de réfection de la grande pièce du local associatif

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;

Considérant que le devis de l'entreprise EC2T relatif aux travaux d'électricité dans le cadre des travaux de réfection de la grande pièce du local associatif est économiquement la plus avantageuse ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

## **DÉCIDE**

**Article 1 :**

Signature d'un devis avec l'entreprise EC2T, domiciliée 19, avenue Marie Curie 07800 LA VOUTE SUR RHONE, relatif aux travaux d'électricité dans le cadre des travaux de réfection de la grande pièce du local associatif, pour un montant de 1016,90 €.

**Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et publiée sur le site de la mairie.

Ampliation en sera adressée au le comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 05 juin 2024.

La Maire,

Geneviève PEYRARD.

